

Règlement particulier FMB complémentaire

Manches BEX 2018 organisées en France

« La Besace » 1 et 2/9 - « Les Rières » 23/9

La participation aux championnats de Belgique concerne les classes **DUO BEX1** et **DUO BEX2** avec classements spécifiques. Les coureurs belges qui souhaitent y participer doivent s'inscrire via le site <http://www.motott.fr> pour chaque épreuve concernée.

Pour la participation aux championnats BEX, il est **IMPERATIF** de s'inscrire dans les classes **BEX1** (rappel : 2T jusque 125cc, 4T jusque 250cc) ou **BEX2** (2T + de 125cc, 4T + de 250cc). Ne pas utiliser les autres classes qui sont réservées aux différents classements français.

Pour les non licenciés à l'année, il est **OBLIGATOIRE** de souscrire une licence une manifestation auprès de la FFM (<http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>) (on line à la fédération jusque 72 heures avant l'épreuve : 60€, sur place le jour de l'épreuve : supplément de 10€).

Attention : Vous devez être en possession d'un certificat médical pour souscrire cette licence une manifestation. Le seul document valable est celui émis par la FFM.

<https://pratiquer.ffmoto.org/media/document/licence-annuelle-certificat-medical> .

Pour ces épreuves BEX organisées par un club affilié à la FFM, c'est le règlement FFM qui est prioritairement d'application. N'oubliez pas de prendre connaissance pour chaque manifestation du **RP de l'épreuve**.

Comme lors de l'épreuve de la Chinelle, chaque équipe devra utiliser la machine qui aura satisfait au contrôle technique pendant toute la durée de l'épreuve. Toutefois, en cas de panne mécanique, il est toléré de pouvoir poursuivre la course avec la machine du 2^e coureur de l'équipe.

Pour les courses QUADS, puisqu'il n'y a pas de championnat de Belgique prévu, les coureurs belges sont autorisés à participer aux épreuves dans la classe de leur convenance parmi celles proposées par l'organisateur, autant en SOLO qu'en DUO. Licence « une manifestation » possible également via la FFM (voir ci-dessus).

ATTENTION : Dans le cas où la capacité du circuit le permettrait, les coureurs belges seraient autorisés à participer aux formules SOLO en BEX (pas de championnat), mais sans classement particulier ; ils seraient intégrés aux classes prévues par l'organisation. Il est recommandé de prendre contact avec l'organisateur avant de s'y inscrire

Un délégué FMB sera présent au secrétariat sportif de l'organisation.

Chaque coureur belge engagé est tenu de se présenter auprès de ce délégué et de s'acquitter d'un supplément de 10€ par coureur (5€ pour les licences Inter), correspondant au complément d'assurance traitant des soins hospitaliers sur le territoire français, du rapatriement sanitaire éventuel vers la Belgique en cas d'accident ainsi qu'aux frais FMB liés à une épreuve calendrier se déroulant hors du territoire national.